Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260223-DCCAS_03_2026-DE

Le C.C.A.S.

Délibération n° 2026-003

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de la Trinité Surzur, convoqué, le onze février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI,

Présents : Vincent ROSSI, Christine JAVERI, Alain DELANNEE, Marie-Christine JANNIN, Valérie LAFOREST, Jean-Claude LAFOREST, Denise JOSSOT, Christine BROYON, Jean-Michel BERTON, Carole GARCIA,

Absents excusés sans pouvoir : Arnaud ÉON,
Absents excusés avec pouvoir : Nicole MORIN, Karine LUDGER,

Secrétaire de séance : Christine JAVERI,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 12

FINANCES - BUDGET - Affectation des résultats de clôture 2025 –budget CCAS

Vu le Code général des Collectivité Territoriales, et notamment l'article LO6361-8

Le Conseil Administratif, après avoir adopté le CFU 2025, statut sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 qui présente les résultats suivants :

Budget CCAS :

Constatation des résultats 2025

	RESULTAT CA 2024 001 - budget 2024	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2025 Titre au 1068	RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 Titres - mandats	TRANSFERTS ou INTEGRATION au RESULTATS PAR OONB	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST					0.00 €	0,00 € 0,00 €	0.00 €	0.00 €
FONCT	5 240,62 €		3 012.79 €		2 227.83 €			**2 227.83 €**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260223-DCCAS_03_2026-DE

LA TRINITÉ-SURZUR

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	**2 227,83 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP **(c/1068)**	**- €**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves **(c/ 1068)**	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(ligne 002)**	**2 227,83 €**
Total affecté au c/ 1068 :	**- €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter **(ligne 002)**	
Résultat D'investissement à reporter (ligne 001)	**- €**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de :

*- **DECIDER** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 du budget annexe CCAS pour un montant de **2 227.83 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement du budget annexe CCAS***

*- **DONNER** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 du budget annexe CCAS pour un montant de **2 227.83 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement du budget annexe CCAS***

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ;

DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 du budget annexe CCAS pour un montant de **2 227.83 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement du budget annexe CCAS

- ***Voté par 12 voix Pour,***

Secrétaire de séance,
Christine JAVERI

Le président,
Vincent ROSSI

MAIRIE DE LA TRINITÉ-SURZUR (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
La Trinité Surzur, le 23 février 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.